

## ABONNEMENT.

SAUMUR :  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 9  
 Poste :  
 Un an . . . . . 25 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires :  
 A PARIS,  
 chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 83 ;  
 A EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
 chez M. HAYAS-LAFFITE et Co.,  
 Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

3 Décembre 1880.

## Bulletin politique.

M. Laisant ne paraît pas disposé à en appeler du jugement qui l'a frappé ; M. Rochefort ne manifeste pas non plus l'intention de se pourvoir. Ils semblent dès lors qu'ils se considèrent comme justement frappés par le jugement de la 3<sup>e</sup> chambre. Mais, pour masquer leur impuissance, ces deux citoyens se rabattent sur la commission d'enquête sur les actes reprochés au général de Cissey.

Eh bien ! qu'on donne donc satisfaction à tous ces républicains, si avides d'enquêtes ; mais qu'on ne se borne pas à cette seule enquête et qu'on fasse droit à la demande que l'*Intransigeant* formule ainsi :

« M. Gambetta, qui sait tant de choses, ne peut ignorer que M. Blandin, rapporteur du compte de liquidation, possède un dossier connu sous le nom de dossier Blandin et contenant les photographies des innombrables pièces fausses sur lesquelles la Cour des comptes vérifie, et le ministre des finances a payé la plus grande partie des travaux de la guerre. »

Viennent ensuite une série d'accusations, de calculs fantastiques ; puis M. Rochefort termine ainsi :

« Le dossier Blandin est plein de ces révélations auxquelles nous en ajouterons beaucoup d'autres ; c'est pourquoi on se garde soigneusement de lui faire voir le jour. Ne réclamez pas de renseignements sur cette application de l'éteignoir aux comptes des travaux de la guerre, on vous répliquerait que ce mutisme est essentiellement patriotique, l'intérêt et la sécurité du pays exigeant que l'étranger ne se doute pas des désordres qui règnent dans le ministère spécialement chargé de la défense du sol français. »

Certes, l'accusation est formelle et nous ne nous étonnerons pas que M. Gambetta soit appelé à l'enquête.

Mais le dossier Blandin est-il le seul qu'il faille invoquer ? demande la *Patrie*. Non, cent fois non.

Ouvrons le dossier de l'enquête parlementaire sur les agissements financiers du gouvernement dit de la Défense nationale, et prenons au hasard :

La Cour des comptes, dit la *Patrie*, constate dans son rapport que sur les fonds appartenant à l'Etat, dont M. Gambetta s'était attribué le maniement après le 4 Septembre, il est une somme de 246,972,678 fr. 35 c. (deux cent quarante-six millions neuf cent soixante-douze mille six cent soixante-dix-huit francs trente-cinq centimes), dont ni lui ni ses agents n'ont encore pu rendre compte.

M. Gambetta a fait usage pendant cinq mois des deniers de l'Etat, et, à l'heure qu'il est, il n'a encore produit aucun compte pour cette somme de 246,972,678 francs 35 centimes. Il est donc débiteur de 246 millions 972,678 fr. envers l'Etat, envers la France.

Encore un fait, encore des chiffres : M. Gambetta charge un de ses lieutenants, M. Lecesne, de faire des achats d'armes ; il l'institue président d'une commission d'armement. M. Lecesne dépense 72,438,978 fr. 50 c.

De cette énorme somme on ne trouve plus aujourd'hui aucune trace. Il avait été adressé, paraît-il, des comptes pour une somme de 50,762,550 fr. 72 c. Ils ont été brûlés dans l'incendie du ministère des finances. Il y avait une petite somme de 4,250,664 francs ; c'était trop minime pour que de si grands seigneurs daignassent s'en occuper : de celle-ci, rien. Mais il restait encore 24 millions 420,758 fr. 78 c. Les comptes existaient, ils ont été transmis à la fameuse commission des marchés ; depuis, on n'a pu les retrouver. Qui donc avait intérêt à les faire disparaître ?

Demandez aux républicains.

Et si les républicains ne répondent pas,

que les commissaires enquêteurs se chargent de répondre pour eux.

Et qu'on ne vienne pas objecter que la question a été jugée, que le temps a passé là-dessus et que le temps est une formidable éponge qui lave tout ! Non, il n'y a pas prescription en matière d'honneur, et quand il s'agit de lumière à produire, ce n'est pas à une veilleuse qu'il faut opérer : c'est au grand jour et en plein soleil, avec tout le pays pour spectateur.

Donc l'enquête ! l'enquête ! l'enquête ! mais remontant à dix ans en arrière.

## Chronique générale.

Les Chambres se sépareront le 20 décembre et rentreront le 4 janvier 1881.

On assurait hier, dans les couloirs de la Chambre, que le conseil des ministres, tenu le matin à l'Élysée, a examiné la question de poursuites contre le R. P. Montsabré. Cette question n'a pas été résolue, paraît-il. On ajoute que M. Constans est seul partisan des poursuites.

Le conseil a examiné en outre un projet de mouvement judiciaire et un projet de mutation de sous-préfets.

Puis il s'est occupé de l'attitude à prendre dans la discussion de l'interpellation Delafosse.

Il a, dit-on, résolu de ne pas se contenter d'un ordre du jour pur et simple et de réclamer un ordre du jour motivé de confiance.

On lit dans le *Télegraphe*, journal officieux :

« En mentionnant la protestation du Pape contre l'exécution des décrets, nous avons annoncé que ce document, conçu en termes généraux *pro forma*, n'entraînerait aucune conséquence diplomatique.

aurait-on surpris quelques ritournelles de chansons amoureuses.

Emportée dans le tourbillon de la danse, enlacée dans la fébrile étreinte de son cavalier, ravie par les accents voluptueux de l'harmonie, Jeanne s'effrayait d'entendre son cœur bondir dans sa poitrine. Sa respiration était haletante. Des nuages semblaient lui passer devant les yeux, et elle sentait le parquet se dérober sous ses pieds.

Bientôt la force de l'émotion, jointe aux lourdes effluves de l'atmosphère chaude et parfumée, lui fit monter le sang à la tête, et instinctivement elle saisit, pour ne pas tomber, le bras de son cavalier.

Le jeune homme comprit cet effort ; il s'arrêta.

Puis, craignant que sa valseuse ne se trouvât mal, il se rejeta avec elle de côté et la fit entrer sous un des massifs de verdure et de fleurs.

Jeanne, toute confuse du malaise qui l'avait surprise, se laissa tomber sur une causeuse, et M. de Radowitz s'assit auprès d'elle, s'empressant de lui faire respirer un flacon de sels.

Un sourire de Jeanne le remercia en même temps qu'il lui fit connaître que tout danger était passé.

L'endroit où s'étaient réfugiés nos jeunes gens était désert en ce moment. Aussi une gêne morale succéda-t-elle aussitôt chez Jeanne à la petite crise physique qui l'avait séparée de la foule.

En se voyant seule auprès du brillant capitaine

En effet, malgré toutes les nouvelles contraires, on peut tenir pour certain que M. Barthélemy Saint-Hilaire va donner très-prochainement à M. Desprez, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, ses dernières instructions pour retourner à Rome.

L'expulsion des congrégations religieuses non autorisées, qui se trouvent en Algérie, vient d'être décidée par le ministre de l'intérieur et des cultes.

Une interpellation a dû être déposée hier au Sénat au sujet d'un grave incident qui vient de se produire à la Chambre des députés italiens.

Un député, M. del Giudice, interpellant le ministre de la marine sur la catastrophe de l'*Oncle-Joseph*, s'est permis de prononcer à la tribune les paroles suivantes :

« Je connais l'habileté de nos marins d'Italie et je ne peux pas dissimuler l'incurie bien connue des marins français, dans la direction de leurs navires à vapeur. »

Il sied bien à ceux qui se sont fait battre honteusement à Lissa, à ceux dont l'amiral a failli se noyer si ridiculement, il y a quelques jours, devant Cottaro, et qui a été repêché dans un filet par des gabiers de l'escadre autrichienne, il sied bien à ces fanfarons qui ont toujours été battus partout, de venir jeter l'insulte aux marins français.

Qu'il nous soit permis de faire une observation : l'*Oncle-Joseph*, qui est construit depuis seize ans, n'a jamais eu un abordage. L'*Ortigia*, construit en 1874, en est déjà à son cinquième abordage.

Le discours prononcé par M. Oscar de Vallée et l'énergique démenti infligé à M. Cazot par l'honorable M. Baragnon, pourraient bien produire des résultats inattendus.

La nullité du garde des sceaux, mise singulièrement en relief, frappe tous les esprits.

qui l'enveloppait de ses regards, elle crut devoir faire appel à son énergie et elle voulut se lever. Mais quelque légère que fût son indisposition, les effets n'en étaient point encore complètement passés, et notre sensible débutante dut reconnaître qu'elle était encore trop faible et qu'elle serait forcée d'attendre quelques minutes de plus, pour être capable de se tenir debout et de marcher.

Quant à reprendre la valse, elle n'y songeait point ; elle croyait au contraire à l'impossibilité de rester plus longtemps à l'ambassade.

Elle fit part de cette éventualité à M. de Radowitz, en le priant de l'excuser pour cet incident qui, disait-elle, la rendait quelque peu ridicule.

— Oh ! Mademoiselle, fit le baron en jetant autour de lui un rapide coup d'œil, pour s'assurer de l'absence de tout importun, je voudrais tenir d'une autre cause, pour la pouvoir bénir, cette occasion de me voir seul un instant à vos côtés... Tout à l'heure, l'attrait de votre beauté vous faisait appartenir à tout le monde ; il n'était point un regard qui ne se fixât sur vous pour vous admirer... Et maintenant, voyez, je suis bien seul à vous payer ce tribut d'admiration.

Jeanne, rougissante, éperdue, le regard indécis, se leva, ne répondant que par quelques mots sans suite.

— La valse est finie... oh ! j'ai toujours la tête brûlante... Lord Feymer... Monsieur, revenons

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## JEANNE DE VALBRET

(Suite.)

A son entrée dans le salon de réception, un murmure général d'admiration s'éleva de toutes parts. Instinctivement la foule s'écarta, comme pour livrer passage à la reine elle-même... Et, en effet, Jeanne était bien la reine incontestée de cette soirée : reine par la beauté, par la modestie, par l'imposante distinction de tous ses mouvements. La société française se sentait satisfaite dans son amour-propre : elle triomphait par l'un de ses types les plus parfaits.

Les présentations furent nombreuses et prirent beaucoup de temps.

Lord Feymer était arrivé à un groupe formé par le personnel de l'ambassade de Prusse. Jeanne y reçut la comme ailleurs les plus emphatiques compliments ; mais peut-être les écouta-t-elle avec plus de distraction. C'est que, parmi ceux qui la félicitaient, elle venait d'apercevoir le capitaine de Radowitz en brillant uniforme.

Le baron se contenta de faire à distance un salut aussi respectueux que discret. Tout en jouissant

du prodigieux succès de cette jeune fille, il appelait de tous ses vœux la fin du cérémonial qui la privait de sa liberté.

Tout à coup l'orchestre se fit entendre : c'était le prélude d'une valse.

Au même instant, les yeux de Jeanne et du baron se rencontrèrent.

— Elle se souvient ! se dit celui-ci avec un sentiment d'ivresse indicible.

Et aussitôt il se précipita au-devant de lord Feymer à qui il dit un mot et qui lui abandonna la main de M<sup>lle</sup> de Valbret.

En une seconde, le capitaine et Jeanne avaient gagné l'un des salons de danse et se perdaient, enlevés par les accords de la musique, dans les flots tournoyants de la valse.

La salle où ils se trouvaient était immense et éblouissante par la richesse de son ornementation ; mais bien que décorée avec tout le luxe imaginable, son charme consistait surtout dans une ingénieuse disposition de plantes exotiques qui formaient de charmants petits bosquets aux quatre angles de cette pièce. C'était un ravissant spécimen du goût français que ces frais oasis composés de la flore luxuriante des tropiques et au milieu desquels un appareil électrique jetait l'éclat d'un soleil d'Orient. De petits filets d'eau y faisaient entendre de caressants murmures. Les oiseaux seuls y manquaient, mais en écoutant bien, peut-être y



L'œuvre de jacobin accomplie par ce ministre couvre d'un tel discrédit ses membres que, malgré son désir d'éviter toute dislocation ministérielle, le Président de la République comprend qu'il ne peut laisser en de telles mains la direction des affaires, sans compromettre à jamais le régime gouvernemental.

On ajoute même qu'au Palais-Bourbon, dans une réunion d'intimes, M. Gambetta se serait écrié, avec un ton dédaigneux et à peu près en ces termes : « Décidément, ce cabinet ne pourra sortir de l'ornière ! Interpellation Cloué, échec Ferry dans l'amendement Sonnier, retraite de Farre devant la demande de commission d'enquête, éreintement de Constans par Gavardie, incapacité de Cazot en face de ses accusateurs. Vraiment, c'est trop d'humiliation en une semaine ! »

La vive inquiétude qui règne au Palais-Bourbon sur la tournure que prennent les graves accusations relatives aux indiscrétions commises dans les bureaux du ministère de la guerre, n'est plus un mystère.

Dans les salons parlementaires, on paraît persuadé que la Chambre supprimera de nouveau les crédits rétablis par le Sénat dans le budget des cultes. L'Union républicaine de la Chambre est, en ce moment, le groupe essentiellement directeur, et il ne reculera nullement devant l'éventualité d'un conflit.

M. Gambetta avait envie de visiter les forts qui entourent Paris. Fantaisie de prince, à laquelle M. Farre se serait bien donné de garde de résister. Mais comment faire ? M. Gambetta, depuis son tapageur discours de Cherbourg, est devenu prudent. On va encore m'accuser de préparer la guerre, se dit-il : il me faut un chaperon pacifique. Le chaperon est trouvé : ce sera M. Grévy. Le Président de la République et le ministre de la guerre serviront d'escorte au président de la Chambre dans cette petite excursion, qui aura lieu très-prochainement.

On lit dans l'Union, de Paris :

« M. le comte de Chambord, douloureusement ému par la persécution dirigée contre les congrégations religieuses, a, dès les premiers jours, contribué, par de généreuses offrandes, au soulagement des familles monastiques si cruellement éprouvées. »

« Il a voulu, en outre, témoigner de sa haute et vive sympathie pour l'Œuvre du Denier des expulsés, en envoyant un don de mille francs, que nous nous empressons de remettre au Comité. »

On croit généralement que le conseil municipal de Paris acceptera la proposition d'édification à Paris d'un monument en l'honneur des communards. Mais on ajoute que le gouvernement est décidé à annuler

auprès de lui...

— Je suis à vos ordres, Mademoiselle... Mais, de grâce, ne vous efforcerez-vous pas de rester encore un peu à cette fête ?

— Je le voudrais, Monsieur, que je n'en serais nullement capable... je sens comme du feu sous mon front...

— Alors, nous nous quittons ? dit en soupirant M. de Radowitz. Après tout, reprit-il d'un air plus résolu, je dois peut-être m'applaudir de votre départ.

— Ah ! fit Jeanne en jouant le reproche.

— C'est que, voyez-vous, mon cœur ne souffrira plus de cette torture de tout à l'heure...

Jeanne écoutait, immobile, cette parole mystérieuse, sous laquelle elle pressentait une grave et décisive révélation. Elle chercha pendant quelques secondes quel pouvait être le mot de cette énigme. Elle eut l'imprudente curiosité de toutes les jeunes filles qui se sont peint initiées au langage de l'amour et qui éprouvent l'impatient désir de l'entendre. Au lieu de laisser tomber en cet endroit la conversation et de s'éloigner, elle détourna légèrement la tête et murmura nonchalamment cette question :

— De quelle torture, Monsieur, entendez-vous parler ?

— De celle que donne la jalousie ! répondit le jeune officier avec une certaine vivacité et en sai-

siant, avec plus d'audace qu'il ne convenait peut-être, la main de Jeanne.

Mais l'indiscrétion de cette naïve enfant justifiait ce mouvement de passion de la part d'un homme qui avait assez d'expérience pour comprendre qu'il était bien près du but qu'il convoitait.

Jeanne acheva de lui donner raison, en ne cherchant pas à retirer sa main. Elle était dans une agitation extrême.

— Monsieur, dit-elle, voici du monde, éloignons-nous de cet endroit.

Et elle fit un pas pour sortir de la poétique retraite où l'avait entraînée M. de Radowitz.

Celui-ci la retenait par la main :

— Un mot encore, un seul, dit-il en suppliant, avant cette séparation.

— Dites vite, Monsieur, lord Feymer me cherche peut-être du regard.

(A suivre.)

THÉOPHILE DENIS.

### Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 6 décembre 1880.

### LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

toute délibération que le conseil pourrait prendre à cet égard.

Les retentissants procès de Westyne, Laisant, Rochefort, avaient détourné un instant l'attention publique. Mais voilà qu'on revient à la source de ces affaires, l'innocence du colonel Jung et du général de Cissey ayant été établie indirectement par la condamnation judiciaire de leurs accusateurs.

Deux autres noms ont été mêlés à ces rumeurs de disparition de dossiers : les noms de MM. Gambetta et Wachter. Or, ce dernier a obtenu du président de la Chambre la promesse verbale d'une enquête pour réduire à néant les malveillantes insinuations lancées contre lui. Pourquoi cette enquête tant réclamée n'a-t-elle point été faite ? Et si M. Wachter prouve, comme il en est assuré, que son honneur est intact, on se demande, après que M. Gambetta aura réfuté par des preuves formelles, comme il le fera, les calomnies à son adresse, quel pourrait bien être l'auteur de la trahison ?

### LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

La presse en était il y a deux jours à son cinquante-huitième procès, pour le seul mois de novembre ; — aujourd'hui les procès intentés au Journal de Maine-et-Loire, à l'Union de l'Ouest et à l'Etoile portent ce chiffre à 61... en attendant mieux.

La Gazette nationale de Berlin a fait des considérations menaçantes sur la politique personnelle de M. Gambetta. Ces considérations sont vivement commentées, dans nos cercles politiques, émus déjà par les interpellations de M. le duc de Broglie et de M. Delafosse, sur la question si ardue des affaires étrangères.

La Gazette nationale, qui chantait jadis les louanges du chef des 363, déclare que les appréhensions du baron de Hübnér sont partagées par tous les cabinets européens. Elle ajoute — ce qui est plus grave — que M. Gambetta ne pourrait apporter à la France, comme don de joyeux avènement, qu'une situation tendue de tous côtés, et que la France sacrifierait à l'ambition d'un seul homme le progrès normal de son développement politique et matériel et le maintien de la paix.

Que sont devenus les beaux jours où M. Gambetta savourait délicieusement les coups d'encensoir des grands organes de l'opinion à l'étranger, du Times, de la Gazette nationale, de la Presse libre de Vienne, et contemplant à travers la fumée de ses rêves le rôle d'homme d'Etat que la fortune lui réservait à côté des Bismark et des Cavour !

### L'incident du tribunal de Blois.

Un fait regrettable s'est produit à l'audience correctionnelle du 26 novembre, au tribunal de Blois. On jugeait une affaire d'outrage à la pudeur.

M. Petit, procureur de la République, révoqué, était le défenseur des trois prévenus. Dans le cours de sa plaidoirie, il déclara que cette affaire était « une œuvre de passion, de rancune et de haine, et, rappelant une circonstance de l'instruction, dit que M. Viardot, le procureur de la République actuel, avait « manqué d'impartialité. »

Ces dernières paroles soulèvent l'incident, ainsi rapporté par le Journal de Loir-et-Cher :

« M. Viardot demande acte du mot et invite M. Petit à le retirer.

« M. le président prie le défenseur de retirer cette expression,

« M. Petit. — Les magistrats inamovibles me le demandent ?

« M. le président. — Oui.

« M. Petit. — Je retire le mot.

« M. Viardot. — Je n'admets pas cette distinction.

« M. le président. — M. Petit, le tribunal vous engage à en faire un retrait complet.

« M. Petit. — J'y consens, monsieur le président.

« M. Viardot persiste à ne pas se déclarer satisfait.

« M. le président dit que l'incident est vidé et maintient la parole à M. Petit. »

Après avoir rappelé qu'à une audience précédente, M. le procureur avait exprimé le désir de voir bientôt les sièges du tribunal occupés par une magistrature républicaine, M. Petit se demande ce que valent les témoins de l'accusation, témoins dont M. Viardot célèbre l'honorabilité.

« Eh bien, parmi ces témoins, il s'en trouve deux, dont l'un se vante publiquement de son immoralité, et dont l'autre est actuellement l'objet d'une revendication civile de la part d'une jeune fille qu'il a séduite.

« Incidemment, M. Petit déclare que les fonctions du ministère public sont peu enviables à l'heure actuelle, puis il demande pourquoi, sur quinze enfants coupables des mêmes faits, on n'en a poursuivi que trois.

« Il termine par une péroraison très-éloquente dans laquelle il recommande au tribunal l'adoption des conclusions qu'il a posées dès le début. »

M. Petit s'est assis ; M. Viardot se lève. Il lit des conclusions écrites par lesquelles il demande au tribunal de lui donner acte : 1° de ce que M. Petit a déclaré au cours de sa plaidoirie que les poursuites étaient une œuvre de passion, de rancune et de haine ; 2° de ce que M. Petit a déclaré que l'enquête n'avait pas été conduite avec l'impartialité voulue, et enfin de ce que M. Petit a déclaré que les fonctions de procureur de la République étaient aujourd'hui peu enviables.

M. le président fait observer à M. Viardot que M. Petit a déjà retiré l'expression dont il s'était servi.

M. Viardot ne trouve pas cette satisfaction suffisante. Il s'adresse directement à M. Petit.

M. Petit. — Je m'en rapporte à M. le président.

M. Viardot. — Mais, moi, je ne m'en rapporte pas à M. le président seul !

A ces paroles, M. le président déclare que l'audience est levée, et le tribunal se retire.

M. Viardot continue à parler.

Au moment de franchir la porte, M. le président se retourne pour répéter que l'audience est levée.

M. Viardot s'adresse alors à l'auditoire :

« Je prends le public à témoins, s'écrie-t-il, le public jugera la magistrature assise !... »

Vingt minutes après, il siégeait encore. M. Daridan, investi d'une façon définitive des fonctions de juge d'instruction jusqu'à nouvel ordre, lui tenait compagnie.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'avant d'être nommé procureur de la République à Blois, M. Viardot occupait ces fonctions près le tribunal de Quimperlé. Il se rendit alors célèbre par ses démêlés avec le président, qui lui retira la parole en pleine audience. C'est de cette époque que date sa réputation.

### Etranger.

TURQUIE. — Proclamation adressée par Dervisch-Pacha aux Dulcignotes en entrant dans leur ville :

### « Dulcignotes ! »

« La cession de Dulcigno au gouvernement monténégrin constitue une obligation découlant des traités. »

« La décision que l'Etat a dû adopter à la suite des démarches pressantes et répétées des puissances ne peut être ni altérée ni différée. Vos intérêts et votre salut vous commandent de vous soumettre promptement à cette décision. »

« Si vous essayez d'ajourner l'accomplissement d'un fait qui résulte des traités et des circonstances, si vous vous laissez entraîner par les menées d'une foule de malveillants qui cherchent à profiter de la prolongation de la question, vous serez responsables devant Dieu et devant le Chéri d'avoir désobéi aux ordres de notre auguste souverain, ce qui nécessitera votre punition d'après le Chéri et la loi. »

« En un mot, si vous voulez gagner du temps en vue de ne pas livrer Dulcigno, ainsi que vous l'avez fait d'abord pour Goussigneplava, et ensuite pour Hetti, Groudi et Clémenti, je vous avertis qu'au point où en est arrivée la question, le présent ne saurait être comparé au passé. »

« Et comme dans un endroit où l'état de siège est proclamé, le commandant en chef a plein pouvoir pour sévir de son propre chef et de toute façon contre ceux qui manifestent des velléités de résistance aux ordres de l'autorité, je viens vous inviter encore une fois à vous soumettre à la décision définitive du gouvernement impérial. »

« J'aviserai au transport de tous ceux qui, avec leurs familles, voudront se retirer derrière les nouvelles frontières, en même temps que les troupes impériales. »

« Je vous donne les assurances les plus formelles que les personnes qui se trouveraient dans le cas de se transporter ainsi en deçà de la nouvelle ligne de démarcation recevront après leur déplacement, suivant les ordres de Sa Majesté, des habitations, des terrains suffisants et enfin des secours assez grands pour les mettre à l'abri de tout dommage à cause de leur émigration. »

« Au cas où vous persisteriez à manifester de la résistance, sans reconnaître les fautes si nombreuses dont vous êtes l'objet, ni apprécier les conseils justes et paternels que je vous adresse, je saurai remplir les obligations inhérentes aux fonctions dont je suis investi par le gouvernement impérial et j'exercerai immédiatement les moyens de coercition que m'imposent le Chéri et la loi, laissant retomber sur vous la responsabilité tout entière. »

« Seront également punis tous ceux qui, en vue de susciter des difficultés contre la décision de l'autorité, prêteront main-forte aux Dulcignotes et les encourageraient à persévérer dans la voie de la résistance, aussi préjudiciable pour eux que pour l'Etat. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 décembre.

Le marché s'est trouvé subitement affranchi aujourd'hui de l'extrême cherté des reports qui avait entravé hier la liquidation de nos rentes françaises.

D'autre part, le bilan de la Banque qui a été affiché aujourd'hui n'est pas défavorable. Si l'on constate une nouvelle sortie de numéraire de près de 10 millions, il faut ajouter que le portefeuille commercial s'est accru de plus de 36 millions.

Cet ensemble de circonstances a favorisé la reprise. Notre 3 0/0 s'est relevé vivement à 119 fr. 32 1/2.

L'action du Crédit foncier de France a eu un mouvement analogue à celui de notre grand fonds d'Etat. On a fait un instant 1,327.50 ; mais la hausse s'est tout de suite dessinée largement et la clôture se fait à 1,360. Les achats se portent en très-grand nombre sur ce titre. On constate aussi un courant d'affaires très-animé sur les obligations Communales et Foncières. La rapidité du classement de ces valeurs permet à l'institution d'étendre incessamment ses opérations de prêts.

Nous laissons la Banque de Paris à 1,135 et 1,145.

Le Crédit lyonnais n'a subi qu'un report à peu près insignifiant de 1.25. Cette confiance de capitaux a encouragé les acheteurs. La reprise s'accroît légèrement à 970.

On est à 572.50 sur la Société générale. Le Crédit mobilier français est à 672.50 et 675. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol se relève de 660 à 670. C'est peut-être, pour les capitalistes prudents, une occasion de réaliser.

La Banque ottomane fait 546.75 et 557.50. Le 5 0/0 Turc passe parallèlement de 12.50 à 13.20. Les journaux anglais et notamment le Times témoignent peu de confiance dans l'œuvre entreprise par la Banque ottomane.

On est à 87.85 sur l'Italien, à 75 sur le Florin d'Autriche, à 95.75 sur le Florin Hongrois et à 96.05 sur le Russe 5 0/0 1877.



## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Le grand Concert populaire de l'Association Artistique d'Angers aura lieu, comme nous l'avons annoncé, au théâtre de Saumur, vendredi 10 décembre, à huit heures du soir.

Cette célèbre Association possède un Orchestre de cinquante musiciens dont la présence fera époque dans les annales de notre théâtre.

Les solistes seront : MM. Cattermole (W.), Guidé (Arthur), violonistes; Martel, Stein-gers, violoncellistes; Molé fils, flûtiste; Guidé (Guillaume), hautboïste; Molé père, clarinettiste.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

Nous publierons le programme détaillé; mais nous tenons à dire, dès aujourd'hui, qu'il est composé de façon à satisfaire les plus difficiles. Weber, Beethoven, Pratten, Camille Saint-Saëns, Massenet, Rossini, Léonard, Gounod, Brahms et Léo Delibes sont les auteurs des divers ouvrages qui seront exécutés.

Le Comité pour l'Œuvre des Ecoles est-il formé? Nous l'ignorons; rien ne transpire, et nous n'avons pas encore de réponse à notre interrogation relative à la répartition des secours de l'Œuvre. Voici la copie de la circulaire lancée pour provoquer la formation de cette nouvelle société :

SOUS-PRÉFECTURE Saumur, le 12 novembre 1880.  
DE SAUMUR.

Madame,

Nous fondons à Saumur une société ayant pour but de venir en aide aux enfants pauvres en leur fournissant le linge et les vêtements qui leur manquent pour suivre les classes des écoles et asiles. Nous serions heureuses de vous compter comme membre de cette société, soit comme membre fondatrice, soit comme membre sociétaire ou comme donatrice d'une somme quelconque. Les membres fondatrices s'engagent à verser de suite une somme de dix francs et à verser annuellement la somme de deux francs. Les membres sociétaires s'engagent à verser annuellement la somme de trois francs.

Espérant avoir une réponse favorable, je vous prie, Madame, d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

N. DEMANGEAT,

Membre déléguée de la société.

Prière d'envoyer l'offrande ou la cotisation à la Sous-Préfecture. Les dons d'étoffe, toile, coton, linge, bonneterie, etc., sont reçus avec reconnaissance.

### ANGERS.

La Chambre des mises en accusation de qui émane le mémorable arrêt relatif à la plainte au criminel intentée par les Capucins du Mans contre le Préfet de la Sarthe, est ainsi composée :

MM. A. Bigot, président de Chambre; — Daguilhon, conseiller; — Morry, id.; — d'Espinay, id.; — Baraudon, id.; — Morainville, id.; — Auger, procureur général.

On lit dans le Patriote d'hier :

« Nous apprenons qu'un individu de la ville, inspecteur d'assurances, où se disant tel, et médaillé, vient d'être arrêté et mis en prison pour vol. La spécialité de ce monsieur consistait à courir, de magasins en magasins, surtout d'antiquités, de marchander et de mettre dans sa poche tous les objets qu'il pouvait soustraire, quand le marchand le perdait de vue. »

M<sup>me</sup> Grüber.

Les artistes de la ville d'Angers viennent d'éprouver une grande perte dans la personne de M<sup>me</sup> Grüber, née Woislin, artiste distinguée, qui vient de mourir après une maladie de quelques jours.

Son talent s'est fait admirer pendant trente années soit comme professeur, soit comme artiste de concert.

Elle était sortie du Conservatoire de musique de Paris avec le premier prix de piano, classe de Herz, en 1843, et plus tard, admise en qualité de répétiteur au même Conservatoire, dans la classe de clavier, dirigée par M<sup>lle</sup> Jousset. Elle vint se fixer à Angers, en 1849, où elle fut de suite très-appréciée.

Lorsque, vers 1856, M. Talbot fonda son Conservatoire à Angers, la classe de piano fut confiée à M<sup>me</sup> Grüber, qui s'ac-

quitta de ses fonctions avec autant de talent que de dévouement. Plusieurs professeurs de la ville lui sont redevables de leur position actuelle.

Accompagnateur de la Société philharmonique et plus tard de la Société de Sainte-Cécile, elle a constamment prouvé qu'elle possédait entièrement les qualités que les artistes ne trouvent que dans l'admirable école du Conservatoire.

C'est un témoignage que nous avons toujours été heureux de lui rendre, et en nous quittant, elle laissera parmi nous un souvenir ineffaçable d'estime et de haute considération.

A. DELAPORTE.

En nous associant aux sentiments exprimés ci-dessus, ajoutons que M<sup>me</sup> Grüber n'était point inconnue à Saumur: plusieurs fois nous avons pu apprécier son talent musical dans des concerts de bienfaisance ou autres.

Nous lisons dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Dimanche dernier, un terrible accident a eu lieu à la Vacherie, commune de Crouzilles, dans les circonstances suivantes :

» Un domestique de M. Bonneau-Vésins, âgé d'environ 30 ans, eut la fatale idée de ramasser une bombe sur le polygone du camp du Ruchard. Il emporta cette bombe, et, de retour à la maison, il se mit en train de la dévisser. Tout à coup la bombe fit explosion et vola en éclats. L'imprudent domestique eut la partie postérieure du pied emportée et il tomba sans connaissance. On s'empressa de le faire revenir à lui, et on alla chercher M. le docteur Mercieul, de l'Île-Bouchard, qui lui donna tous les soins que nécessitait son état.

» La blessure est très-grave et il est à craindre que le rétablissement du blessé ne se fasse longtemps attendre.

» La violence de l'explosion a été telle que, dans la chambre où elle a eu lieu, les portes, les fenêtres, les meubles, tout a volé en éclats. Dans la cour, une poule a été tuée par un fragment d'obus. »

### LA FLÈCHE.

Le tribunal de La Flèche s'est occupé avant-hier de la poursuite dirigée contre la duchesse de Chevreuse. L'affluence était énorme.

La plaidoirie de M<sup>e</sup> Ernoul a duré une heure.

Après une délibération d'une heure, le tribunal a acquitté la duchesse sur le chef de voies de fait, et l'a condamnée à 200 fr. d'amende pour rébellion contre les agents de la force publique.

### NANTES.

Samedi soir a eu lieu au Grand-Théâtre de Nantes la première représentation de Jean de Nivelle. Nous pouvons dire que M. Gravière tient là une source de succès et de recettes. La pièce est bien montée, bien chantée.

M. Léo Delibes a été l'objet d'applaudissements, rappels, etc. Une palme d'honneur lui a été offerte par M. Buziau, au nom de l'orchestre, après le second acte; à la fin du troisième, deux couronnes magnifiques lui ont été données, l'une par M<sup>me</sup> Levallant-Couturier, au nom de la Société des Beaux-Arts, l'autre par M. Séran, au nom de M. Guilley, le sympathique président du Cercle. (Union bretonne.)

Dimanche soir, à Vannes (Morbihan), une collision sanglante a eu lieu, dans la rue de la Tannerie, entre un sous-chef artificier au 28<sup>e</sup> d'artillerie, un maréchal-des-logis et deux canonniers du 35<sup>e</sup>. Un de ces derniers, nommé Plaçard, a été transporté à l'hôpital dans un état très-grave, notamment une lésion au crâne causée par un coup de sabre. Une enquête est ouverte.

### LES FEUX DE CHEMINÉE.

Les feux de cheminée sont pour la plupart assez bénins; cependant, il ne faudrait pas trop s'y fier et les laisser brûler à l'aise: un feu de cheminée peut très-bien devenir le point de départ d'un incendie grave.

On peut se rendre maître d'un feu de cheminée.

Le vrai moyen, celui qui est recommandé et mis en usage par le service de la Préfecture de police de Paris, c'est l'emploi du sulfure de carbone. L'extinction du feu par le sulfure de carbone a lieu rapidement et sûrement.

Ce mode opératoire est dû à un ancien pharmacien, M. Quequet, qui l'a le premier essayé avec avantage et en a préconisé l'emploi. Le sulfure de carbone est, comme on sait, une combinaison liquide de soufre et de carbone qui s'enflamme aussi facilement que l'éther et se volatilise instantanément. Le produit de sa combustion est un gaz formé d'acide sulfureux et d'acide carbonique, composés tous deux, impropres à la combustion. Ces gaz chassent l'air de la cheminée et éteignent le feu.

Cent grammes de sulfure de carbone suffisent largement pour amener l'extinction de la suie.

En 1878, les pompiers de Paris sont venus à bout sans difficulté de deux cent cinquante feux avec le sulfure de carbone.

On verse le composé dans une assiette creuse à la porte du foyer; il s'enflamme, et les vapeurs sulfureuses se dégagent aussitôt avec une extrême abondance. Aucun feu de cheminée ne résiste à ce puissant et commode moyen d'extinction. On le voit, le sulfure de carbone met ainsi immédiatement à la disposition de l'opérateur une très-grande quantité de vapeurs sulfureuses et d'acide carboniques, gaz absolument impropres à la combustion et sans aucune manipulation préalable.

Cent grammes de sulfure de carbone coûtent 40 centimes. C'est assez dire que le procédé est à la portée de tout le monde.

On ne saurait donc trop engager le public à avoir toujours chez soi une fiole de sulfure de carbone. Mais le sulfure de carbone est très-volatil et très-inflammable; il faut donc le mettre en lieu sûr, loin du feu et des lampes, et ne le manier qu'avec précaution.

C'est pour ces raisons qu'on subdivise le liquide en petites quantités de 100 grammes que l'on place dans des bouteilles en verre assez grandes; on évite ainsi le danger d'une explosion. Le composé bout à 28 degrés; il faut laisser au-dessus du liquide, dans la bouteille, assez d'espace pour que la vapeur engendrée par l'augmentation accidentelle de température n'augmente pas la pression au point de faire sauter le bouchon. On a soin, pour éviter toute chance de dégagement de vapeurs combustibles, d'enduire aussi le bouchon d'une couche de cire vierge. Ainsi préparée, la fiole n'offre plus aucun danger.

C'est pourquoi, ces précautions prises, il est clair que, avec une très-petite quantité de composé sous la main, on pourra toujours combattre avec succès tout commencement de feu de cheminée et éviter peut-être ainsi des accidents plus graves. Tandis qu'autrement, et pendant qu'on chercherait à s'en procurer, le feu aurait déjà pu faire des progrès sensibles.

Donc, conclusion à recommander aux personnes prudentes et prévoyantes: Ayez à portée facile une fiole de sulfure de carbone. Voilà l'arme réelle, efficace contre les feux de cheminée. (Bulletin français.)

BONNE NOUVELLE. — Les pauvres de notre ville peuvent se présenter aux opticiens dont les grands magasins sont situés place de la Bilange. Ils recevront des lunettes gratuites pour les besoins de leur vue.

M<sup>me</sup> MATHIEU a l'honneur d'informer les familles de Saumur que sa Pension continue comme par le passé, et que les cours d'éducation maternelle, fondés par M<sup>me</sup> MATHIEU en 1860, sont poursuivis sans interruption par M<sup>me</sup> COSTE, dont les parents ont déjà pu apprécier les capacités et l'expérience.

### UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite, quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire. Les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre sont ordinairement tenaces, longs à guérir et nécessitent l'emploi incessant de tisanes, sirops et autres médicaments pour arriver à quelque résultat.

De nombreuses expériences ont prouvé depuis longtemps que le goudron de Norwège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises immédiatement avant les repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre

et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée: dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Guyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et, par conséquent, leur effet ne saurait être le même. Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot, portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

### Avis à nos lecteurs.

Nous annonçons la visite du Directeur des Ouvriers opticiens réunis dont les grands magasins sont situés place de la Bilange, lequel se propose de séjourner dans notre ville. Nous allons donc avoir, pendant quelques jours, une installation d'optique riche et grandiose, contenant tous les perfectionnements de la science moderne.

Ce riche établissement d'optique, qui contient plus de 50,000 paires de lunettes et pince-nez pour toutes les vues et un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes, microscopes en tous genres, est installé, à Saumur, place de la Bilange.

Les opticiens se chargent des réparations en tous genres.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (novembre 1880), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de Novembre, les articles suivants :

Le Sansonnet (nouvelle); — Petit Dictionnaire des arts et métiers (suite); — Topffer; — les Expériences du professeur Crookes; — l'Observatoire du pic de Midi; — l'Art chez soi; — la Découverte du passage nord-est en 1879; — l'Antilope des Indes; — le Time-Ball; — etc.

Vingt-trois dessins d'Edouard Garnier, de J. Laurens, Bocourt, Lechevalier-Chevignard, A. Tissandier, Freeman, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

### JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22<sup>e</sup> année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N<sup>o</sup>, 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M<sup>me</sup> BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Récompense à l'Exposition Universelle de 1878

Pour DÉTACHER

TOUTES LES ÉTOFFES

Demandez

L'ESPRIT MINÉRAL ZUCCANTI

le seul ne laissant aucune odeur.

FLACON Paul MILLOT, Pr<sup>o</sup> FLACON

1/50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1/50

Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt, chez M. ERNOUL, pharmacien.

### PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritan des femmes et des enfants, à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans



le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

N° 78,421. — Observations de M. Dédé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai

continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraison prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Dédé, professeur de chimie.

N° 68,380. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 63,476. — M. le curé Comperet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE Choix d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Condram, Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C. (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (716)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4 %	85	30	»	»	»	»	»	610	5	»	»
3/4 % amortissable	87	40	»	»	»	»	»	1295	10	»	»
1/2 %	114	10	»	»	»	»	»	615	7	50	»
1/2 %	119	»	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	518	»	»	»	»	»	»	Est	387	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	522	»	»	»	»	»	»	Midi	393	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	»	»	»	»	»	»	Nord	398	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	»	»	»	»	»	»	Orléans	396	50	»
1865, 4 1/2 %	525	2	50	»	»	»	»	Ouest	394	50	»
1869, 3 1/2 %	403	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	394	»	»
1871, 3 1/2 %	399	»	»	»	»	»	»	Paris-Grand-Ceinture	389	»	»
1875, 4 1/2 %	511	»	»	»	»	»	»	Paris-Bourbonnais	398	»	»
1876, 4 1/2 %	511	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez	573	»	»
Banque de France	3745	»	»	»	»	»	»				
Comptoir d'escompte	970	45	»	»	»	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir,
3 — 32 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé, successeur de M<sup>e</sup> SANZAY.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, Le dimanche 12 décembre 1880, à midi, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé, LA COUPE DE BOIS TAILLIS DITE La Coupe de la Bouchardière, Située commune de Saint-Cyr-en-Bourg, Contenant 16 hectares.

Cette coupe est divisée en deux lots qui pourront être réunis. 1<sup>er</sup> Lot, contenant 8 hectares 33 centiares. On vendra, avec le taillis, les chênes ci-après désignés : 114 dits anciens, 90 dits modernes, 136 dits cadets, et 91 balivettes; tous ces arbres sont marqués au chiffre D-B. 2<sup>e</sup> Lot, contenant 7 hectares 67 centiares. On vendra, avec le taillis, les chênes ci-après désignés : 79 anciens, 66 modernes, 117 cadets et 133 balivettes; tous ces arbres sont marqués au chiffre D-B. S'adresser, pour visiter les bois, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour tous renseignements, à M. VOLLAND, régisseur, ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire. (763)

Etudes de M<sup>e</sup> LE BLAYE et de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 décembre 1880, à midi, En l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE et M<sup>e</sup> LAUMONIER,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 4, Composée de cinq pièces, mansardes, écurie, remise, jardin et servitudes. Mise à prix : 2,000 fr. Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (738)

Etude de M<sup>e</sup> THUBE, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES. Le samedi 4 décembre 1880, à midi et demi, à Saumur, sur la place de la Bilange, Il sera vendu : Deux chevaux entiers et leurs harnais; Deux charrettes à fourrages, et quantité de meubles et objets mobiliers. Au comptant. Le commissaire-priseur, THUBE. (764)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A CÉDER

A L'AMIABLE, LA CLIENTÈLE ET L'OUTILLAGE D'UN ATELIER de MARÉCHAL-FORGERON. Situé à Doué, rue de Cholet. S'adresser, pour traiter, à M. Masson, géomètre à Doué, et audit notaire. (707)

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTMENT, MAISONS A Beaulieu, commune de Dampierre. S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRAIER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE MAISON

Rue du Marché-Noir, n° 13, Occupée actuellement par M. Bloudeau, cafetier. S'adresser à M. GUÉRIN, 13, rue Beaupaire. (742)

A AFFERMER LA MÉTAIRIE DE LA FORTIÈRE

D'une contenance d'environ vingt hectares, Située à Montfort, près Doué. S'adresser, pour visiter les lieux, à M. HUBERT, régisseur de M. Victor DELAVAU, à Montfort.

N.-B. — L'entrée en jouissance aura lieu, au gré du preneur, le 1<sup>er</sup> novembre 1880 ou 1881. (766)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Une MAISON de COMMERCE Située rue de la Petite-Bilange, 6, occupée par M. Paul Menager. S'adresser à M. E. DELAMARE, négociant. (732)

OCCASION UNIQUE.

A VENDRE UN PIANO DROIT Caisse palissandre, presque neuf, à un prix exceptionnel. S'adresser au bureau du journal.

JOLI PETIT CHEVAL

A VENDRE S'adresser au garçon d'écurie, hôtel de Londres, Saumur. (761)

A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (553)

AUX PORTEURS DE FONDS OTTOMANS

Par notification officielle, faite en date du 23 octobre, par l'ambassade de la Sublime-Porte, à Paris, les porteurs des divers emprunts ottomans ont été invités à s'entendre pour désigner et envoyer à Constantinople des délégués munis de pleins pouvoirs, à l'effet de délibérer avec le gouvernement ottoman, sur les conditions d'un arrangement financier dont les bases seront consignées dans la notification sus-dite.

Pour faciliter aux porteurs de titres ottomans le moyen de se conformer à l'invitation du gouvernement, les sociétés de crédit ci-dessous désignées ont consenti, dans un but de sécurité et d'authenticité, à recevoir, sans frais, à leurs guichets, les titres des différents emprunts ottomans. Elles délivreront des récépissés indiquant la nature et la quantité des titres déposés; ces récépissés serviront de cartes d'admission aux assemblées qui pourront se réunir ultérieurement. Les titres restent à la disposition des porteurs, qui pourront toujours les retirer, contre la remise des récépissés.

Banque de Paris et des Pays-Bas. Banque d'Escompte de Paris. Banque Impériale Ottomane. Comptoir d'Escompte de Paris. Crédit Lyonnais. Société de Crédit Mobilier. Société de Dépôts et de Comptes-Courants. Société Générale de Crédit Industriel et Commercial. Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, SANS FRAIS, au Siège social et dans les Bureaux de quartier. Les dépôts seront reçus à partir du lundi 6 décembre. (767)

Communication Hygiénique.

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Sachons les combattre. Portons toujours des Semelles hygiéniques crincolydrufuge Lacroix. Ces semelles sont, au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles qui sont spongieuses, telles que laine, liège, fourrure, etc., dont la chaleur est de courte durée. Avec les Semelles Lacroix.

PLUS DE FROID aux PIEDS

Ni d'Humidité!!! Se trouvent partout. Exiger le nom LACROIX. Gros, détail. Paris, 1, rue Auber.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE Propre à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

M. DUVAUX prévient les fournisseurs de Varrains et autres qu'il n'aura pas, à l'avenir, à payer les dettes contractées par sa femme. (730)

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers. NEUVIÈME ANNÉE Parait tous les Dimanches PAR AN 4 FRANCS ABONNEMENTS D'ESSAI 2<sup>FR.</sup> Première Année Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE 52, Rue Talbot — Paris

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS Sirop Codéine Zed Le SIROP du D<sup>r</sup> ZED est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitages des enfants ou, pur, par cuillerées à café. — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux, asthmes, Bronchites, Coqueluche, Catarrhes, Insomnies, etc. Paris, 22 et 19, rue Drouot

QUINA-LAROCHE ÉLIXIR VINEUX (Extrait des 9 quinquinas) Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge, recommandé contre les AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SOITES DE COUCHE, LANGUEUR, FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc. PARIS, 22 et 19, RUE DROUOT & LES PHARMACIES.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS. Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

Grande Tuilerie de Bourgogne à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860 Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs. PRODUCTION ANNUELLE : 30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Batiments. Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) : BOURGOGNE MONTCHANIN (Saône-et-Loire). La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE. SE DÉFIER DES IMITATIONS. Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

Thés CHOCOLAT Vanille Qualité supérieure GUÉRIN-BOUTRON PARIS Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil. THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte. A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRAU-RATOUIS; MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235) Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.